



Division des Examens et Concours

DIEC/14-637-1532 du 16/06/2014

ARRETE CONCERNANT LE REGISTRE DES INSCRIPTIONS AU CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'INSTITUTEUR OU DE PROFESSEUR DES ECOLES MAITRE FORMATEUR (CAFIPEMF) - SESSION 2015

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme TAVERNIER - Tel : 04 42 91 72 12 - Fax : 04 42 38 73 45

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

- VU** le décret n° 85-88 du 22 janvier 1985 instituant un Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF) modifié par le décret n° 91-38 du 14 janvier 1991 ;
- VU** l'arrêté du 29 octobre 2001 portant organisation du CAFIPEMF, modifié par l'arrêté du 17 décembre 2001.

A R R E T E

Article 1^{er} :

Pour la session 2015, le registre des inscriptions au Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF) sera ouvert du **Mardi 17 juin 2014 au Mardi 09 septembre 2014**, dans les Directions Académiques des départements des Alpes de Haute Provence, des Bouches du Rhône, des Hautes Alpes et de Vaucluse.

Article 2 :

Le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille, les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des services académiques de l'Education Nationale des Alpes de Haute Provence, des Bouches du Rhône, des Hautes Alpes et de Vaucluse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 12 juin 2014

Signataire : Patrick ARNAUD, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille